

# Projet de loi d'orientation et de programmation pour la recherche et l'innovation

---

Véronique Briquet Laugier, qui co-organise la séance au nom d'Aspert<sup>1</sup>, introduit le Libres Echanges de ce soir, qui sera consacrée à une discussion autour du projet de loi d'orientation et de programmation de la recherche et de l'innovation, tel qu'il est connu en ce moment.

Elle rappelle qu'Aspert a été créée par les auditeurs du cours C1 à l'issue de sa première réalisation en 1998. Elle organise périodiquement ces conférences-débats et aussi des colloques, dont le prochain est prévu en juin 2006 au Cnam et en partenariat avec l'association Earma des managers de la recherche au niveau européen.

Pour la séance de ce soir nous avons deux intervenants pour commenter le projet de loi : Georges Debrégeas parlera au nom du mouvement « Sauvons la recherche », SLR, tandis que Thierry Weil s'exprimera en tant que directeur de l'opération Futuris. Auparavant, Rémi Barré rappellera les points les plus importants du projet que nous allons discuter.

## I. Présentation du projet par Rémi Barré

R. Barré indique qu'un certain nombre de documents circulent déjà à propos de ce projet : il va en faire une présentation rapide et très factuelle sur la base du 'brouillon' qui a été divulgué en janvier 2005, et qui sert de base aux discussions et aux négociations qui ont lieu actuellement entre le gouvernement, l'Académie des Sciences et le mouvement SLR. Le projet de loi devrait être présenté au Parlement avant ou tout de suite après l'été.

### I.1. Sur le pilotage

Pour le pilotage de la recherche, il est prévu de mettre en place un Haut conseil de la recherche et de l'innovation (ou de la technologie), sous la forme d'un groupe de vingt personnes, placé auprès du Premier ministre. Il aurait en charge la stratégie nationale, la définition des priorités et aurait à réfléchir sur la prospective, l'évaluation, etc.

Les décisions seraient quant à elles prises par le comité interministériel de la science et de la technologie, Cirst, qui existe déjà.

### I.2. L'agence nationale

Une agence nationale de la recherche, ANR, est donc créée pour le financement de la recherche. Celle-ci prévoit à la fois un soutien non thématique de la recherche - ce que l'on désigne parfois par les appels 'blancs' ou les projets 'spontanés' - mais aussi les crédits incitatifs finalisés sur programmes.

Cette agence aura la possibilité de déléguer la maîtrise d'œuvre de ces appels d'offres à des organismes. Elle aura enfin dans ses attributions le soutien à la recherche partenariale (ou collaborative) entre le public et le privé.

### I.3. Intégration européenne

Le projet exprime un souhait de synergie des financements de l'agence nationale avec ceux de l'Europe, mais aussi des régions. Il y a aussi le souhait de création de l'ERC, *European Research Council*, pour la recherche fondamentale. Et le projet fait également référence aux mesures de Bruxelles concernant la mobilité des chercheurs au sein de l'UE, ainsi que les

---

<sup>1</sup> Association d'échanges et de réflexion sur l'analyse stratégique, la prospective et l'évaluation de la recherche et de la technologie.

infrastructures partagées au niveau de l'Union.

#### **I.4. Mesures diverses**

Le projet de loi comprend également tout un chapitre sur les différentes mesures envisagées pour la simplification de la gestion de la recherche. Par exemple, le fait que les UMR seront désormais adossées à un seul établissement pour la gestion, ou encore la mise en place du contrôle a posteriori, etc.

#### **I.5. Pôles d'enseignement supérieur et de recherche**

Les PRES concrétisent l'idée d'afficher expérimentalement sur cinq ans des partenariats de site entre laboratoires d'organismes, d'universités, etc., lesquels se constitueraient en établissements autonomes moyennant une contractualisation avec l'Etat.

Ces établissements auraient ainsi leurs propres organes de gouvernance (conseil d'administration, ...). Tout cela devrait se traduire par de l'excellence et de la visibilité.

#### **I.6. Plan pluriannuel de l'emploi scientifique**

Ce terme désigne tout un ensemble de mesures, qui prévoient surtout du recrutement au niveau maître de conférence, avec décharge partielle d'enseignement et aussi l'ouverture de postes dans les organismes destinés à accueillir des enseignants chercheurs (maîtres de conférence).

Il y a aussi des CDI de droit privé (et la notion de chercheur associé) qui devraient être mis en place.

#### **I.7. Evaluation**

Sur le plan de l'évaluation, il y a encore actuellement deux options qui sont envisagées, l'une que l'on peut qualifier de minimale, l'autre de maximale relativement à la centralisation..

Dans l'option minimale, il y aurait création d'une agence de la qualité de la recherche, AQR, dont la fonction essentielle serait de valider les procédures d'évaluation des personnes et des activités. En même temps, il y aurait rapprochement entre le comité national du CNRS (CoCNRS) et le comité national des universités, CNU, pour former un Comité national de l'enseignement supérieur et de la recherche, CNESR, où il y aurait davantage de nommés (par rapport aux élus) que par le passé. Enfin, l'évaluation des établissements sous forme d'auto-évaluation validée par l'AQR serait encouragée.

Dans l'option maximale, un comité national des établissements de recherche et d'enseignement supérieur, Cneres, serait créé pour l'évaluation des établissements. Mais il est aussi prévu un Cnuor pour l'évaluation des personnes et un consortium d'évaluation. En bref, l'évaluation dans ce schéma serait nationale.

#### **I.8. Soutien à la recherche privée**

Un certain nombre de mesures sont prévues pour soutenir le partenariat public x privé, par exemple les Instituts Carnot, sorte de labellisation des organismes publics finalisés qui souhaitent développer leurs relations avec le privé<sup>2</sup>.

Il y a aussi d'autres mesures, comme le soutien aux réseaux de recherche technologique (financement par l'ANR), les jeunes entreprises innovantes, l'agence « Beffa » (rapport qui préconise de grands programmes technologiques), des fondations, de la défiscalisation, etc.

L'attractivité du territoire est aussi ciblée à travers les parcs, le renforcement des SAIC,....

---

<sup>2</sup> Mécanisme d'incitation inspiré des Fraunhofer allemands.

## **I.9. Moyens financiers et humains**

Les moyens financiers sont essentiellement constitués par les 1,1 G€ prévus par an pendant cinq ans, mais aussi 0,6 G€ pour les pôles d'enseignement supérieur et de recherche, de 0,7 à 1,5 G€ pour l'ANR, etc.

En ce qui concerne les moyens humains, c'est le remplacement de tous les départs à la retraite entre 2006 et 2010 (papy-boom) qui serait garanti. Cela permettrait de recruter 2 500 nouveaux maîtres de conférence, d'octroyer 1 000 nouveaux postes dans les organismes publics de recherche pour l'accueil de maîtres de conférence, de créer 1 000 autres postes pour des accueils de haut niveau et d'engager 7 500 moniteurs.

## **II. Exposé de Georges Debrégeas**

En débutant son exposé, le représentant du mouvement « Sauvons la recherche » fait observer qu'il est un peu délicat de se prononcer sur un simple brouillon et l'on peut encore craindre que le projet de loi soit purement et simplement abandonné. Le projet a en effet déjà fait l'objet de sept reports et actuellement il est envisagé de le déposer au Parlement vers la mi-avril. Pourtant, certaines dispositions ont déjà été mises en œuvre, l'ANR par exemple, alors que pour SLR le point essentiel est celui du plan pluriannuel pour l'emploi scientifique, car il faut être attentif à ne pas accentuer encore le déficit d'ingénieurs et de doctorants.

Pour répondre à la question qui lui est posée - ce que pense SLR du projet - Georges Debrégeas indique qu'il convient de se reporter au rapport des Etats généraux de la recherche<sup>3</sup>, qui a été approuvé à Grenoble, a fait l'objet d'une intervention de l'Académie des sciences et a été remis le 09 novembre 2004. Cela constitue pour nous une plate forme et est soutenue par l'ensemble de la communauté des chercheurs.

Pour répondre plus concrètement à ce qui pose problème, l'intervenant développera quatre points : 1) l'autonomie de la recherche et le pilotage ; 2) la recherche à l'université et la question des **Pres** ; 3) le modèle souhaité pour le fonctionnement de la recherche publique et 4) les mesures de soutien à l'innovation et les réelles difficultés de la recherche industrielle.

### **II.1. Autonomie et pilotage de la recherche**

Pour SLR, la recherche, et plus particulièrement la recherche fondamentale, a une logique propre, qui implique notamment une évaluation par les pairs. Elle ne peut exister sans un soutien fort de l'Etat.

Il faut par ailleurs distinguer le rôle de certains organismes et agences : que l'ANR ait vocation à couvrir tous les secteurs nous semble poser un vrai problème ! Il faut séparer le soutien à la recherche du soutien à l'innovation. D'ailleurs, SLR soutient la création d'un Haut conseil de la science (*stricto sensu*), capable de faire des choix scientifiques en termes de recherche fondamentale, mais qui soit séparé de l'innovation et de la technologie.

A noter que le budget de l'Etat ne prévoit aucune augmentation notable des crédits de paiement du Cnrs – ceux qui permettent de financer effectivement de la recherche – qui sont de l'ordre de 2 à 300 M€ (hors grands équipements, infrastructure), soit à peine 20 % de ce qui serait alloué à l'ANR.

### **II.2. Problèmes de la recherche universitaire**

Il convient de rappeler que la recherche universitaire qui est réalisée dans des laboratoires qui ne sont pas associés au CNRS n'est pas évaluée. Il est par ailleurs essentiel qu'il y ait des décharges d'enseignement pour tous les jeunes maîtres de conférence qui ont un projet de

---

<sup>3</sup> Disponible sur le Web.

recherche. Cette mesure a été chiffrée par SLR à environ 2 500 postes de maîtres de conférence en plus par an pendant cinq ans, alors que le gouvernement n'en propose que 500. S'agissant des **Pres**, cela correspond à une sélection des universités de la part du gouvernement, puisque ceux-ci ne sont concernés que par le master et le doctorat et que les aides ne seront données qu'aux **Pres**. SLR dénonce là un système à deux vitesses pour les universités. Il propose de faire plutôt des regroupements locaux d'universités en favorisant les synergies dans un esprit de couverture complète du territoire.

### **II.3. Modèles de fonctionnement de la recherche**

Il y a en réalité deux visions distinctes d'un système de recherche qui s'affrontent.

Le modèle soutenu par le gouvernement date en fait de la création du FNS, lorsque Claude Allègre était ministre. C'est pour aller vers un modèle anglo-saxon, fondé sur la concurrence d'équipes voisines sur la base de projets de recherche de trois à cinq ans. Ce modèle a une implication sur les statuts car il génère de l'emploi contractuel : une bonne partie des 1,5 G€ prévus à terme au titre du budget de l'ANR est pour financer des CDD. La politique scientifique va évidemment changer également.

Le modèle défendu par SLR est celui des contrats quadriennaux des laboratoires avec l'Etat : au bout de quatre années on évalue et on réoriente ces labos. C'est le fonctionnement de base. Dans ce contexte, on peut recruter des jeunes, sur poste statutaire. Par ailleurs, la politique scientifique est dans les mains des organismes publics de recherche, qui peuvent faire de la prospective.

Il faut bien voir que l'on ne peut pas ramener cette opposition entre les deux modèles à une querelle entre anciens et modernes. On ne souhaite pas se soustraire à l'évaluation : SLR veut vraiment de l'évaluation.

Les USA sont souvent cités comme exemple de pays où ce modèle projets vs programmes fonctionne bien. Mais il faut bien voir que les Etats-Unis sont très attractifs pour les jeunes étrangers (salaires, moyens de fonctionnement) ; ils ont une masse critique que l'on ne peut pas avoir. La France par contre n'est pas attractive pour les jeunes, dont le 1<sup>er</sup> critère de choix c'est d'obtenir un statut pérenne. Après trente ans, on n'attire plus les chercheurs par un CDD. Notre proposition est donc d'augmenter fortement les crédits de paiement du CNRS pour que le soutien de base soit augmenté de façon que les laboratoires qui sont bien évalués reçoivent plus de crédits. Il faut en fait un signal fort sur les moyens financiers et humains pendant cinq ans, qui est l'horizon de visibilité des étudiants pour s'engager dans la recherche.

### **II.4. Comment sauver la recherche industrielle ?**

Comment faire en sorte qu'il y ait une plus forte contribution du privé à l'effort national de recherche ? En effet, en France la dépense intérieure de R&D financée par les entreprises est trop faible, et cela malgré un fort soutien public correspondant (crédit d'impôt recherche, notamment). D'ailleurs, si la part mondiale de publications scientifiques se maintient à un niveau satisfaisant, il n'en va pas de même au niveau de notre part mondiale des brevets, qui s'effondre.

C'est la marque du désengagement de l'Etat vis-à-vis des grands programmes depuis une vingtaine d'années, mais c'est aussi lié au fait que le système actuel de gouvernance des entreprises privées a du mal à investir en recherche. La R&D est toujours le paramètre d'ajustement pour les sociétés : c'est le premier poste sur lequel on économise. Puisque le crédit d'impôt est inefficace, il faut instituer un impôt-recherche pour pallier l'investissement volontaire qui ne se fait pas<sup>4</sup>.

La France a aussi un défaut spécifique : dans les domaines où l'on est en retard, comme les

---

<sup>4</sup> Cf. par exemple la société Total qui cesse sa contribution à l'Institut français du pétrole, IFP.

biotechnologies ou les nanotechnologies par exemple, on ne sait pas donner une impulsion pour développer, même si la recherche publique peut être un soutien pour les *start-up* : aux Etats-Unis cela se fait mieux grâce aux universités.

### III. Exposé de Thierry Weil

Thierry Weil se présente en tant que nouveau directeur de l'opération Futuris, qu'il a rejointe dans le courant de l'année dernière. Il va donc exposer la position de ce groupe de travail, forcément moins connue que celle de SLR, non sans rappeler auparavant ce qu'est le contexte général de l'opération Futuris.

#### III.1. L'opération Futuris

Il s'agit d'une opération qui a été lancée fin 2001 par l'ANRT, alors que celle-ci était encore présidée par Francis Mer. L'opération a démarré effectivement début 2003 avec le soutien de l'Etat et un an avant le mouvement des chercheurs.

L'idée est de considérer le système global résultant des interactions entre recherche, société et marché, trois composantes qui ont leur propre logique, qui lorsqu'elles fonctionnent en synergie, permettent l'innovation. Futuris a commencé par la réalisation d'un exercice collectif de prospective sur tout ces aspects, en analysant les données disponibles, en faisant des comparaisons internationales et en élaborant des scénarios globaux pour 2020. Quatre groupes « Défi » ont fonctionné et ont permis de définir six dimensions susceptibles d'agrèger la quarantaine de variables identifiées et retenues, pour chacune desquelles on faisait généralement trois hypothèses.

Tout cela a fait émerger des tas de questions : par exemple, la France est le seul pays avec les Etats-Unis qui développe de la recherche dans tous les domaines. Il y a donc nécessité de mettre plus d'argent, ou bien de faire des choix. Futuris a donc abouti à quelques messages forts, comme le besoin d'un Etat plus stratège, etc.

#### III.2. Propositions pour la réforme

Quelles sont donc les propositions de Futuris pour réformer le système français de recherche et d'innovation<sup>5</sup> ? On peut d'abord dire que l'on souscrit globalement aux vingt-quatre propositions exprimées par Edouard Brézin à Grenoble en octobre dernier lors de la synthèse des Etats-Généraux. Le réformoscope met en perspective les nombreuses propositions faites depuis quelques mois autour du pilotage, de l'évaluation, de la programmation et de la réalisation de la recherche.

Ce qui caractérise le système français c'est que les organismes font à la fois la programmation et la réalisation, alors que l'université est quant à elle largement pilotée par sa fonction d'enseignement. Il y a une dé-corrélation entre les intentions des instances de pilotage et la réalité. L'avant-projet de loi correspond à un schéma de 'conduite centralisée' où le rôle des agences est important, et où il n'y a pas de logique territoriale ni de capacité stratégique des universités.

Les propositions faites par FutuRIS visent à renforcer l'efficacité du système (pilotage), sa réactivité (synergies) et l'attractivité de la France pour les chercheurs et les laboratoires.

Les points importants à développer sont les suivants : 1) instaurer un pilotage stratégique global ; 2) clarifier et organiser les responsabilités, permettre aux acteurs de se différencier et reconnaître leurs multiples contributions et 3) développer les synergies public-privé et la R&D privée.

---

<sup>5</sup> Ces propositions sont fournies en détail sur le site <http://www.operation-futuris.org>

### **III.2.1. Instaurer un pilotage stratégique**

Futuris propose la création d'un Haut conseil ayant des capacités de prospective, d'évaluation et chargé de faire des propositions de répartition du budget consacré à la recherche et à l'innovation entre différentes grandes missions (développement des connaissances fondamentales ; santé ; sécurité ; environnement, agriculture et alimentation ;...). Il faut aussi qu'il soit pérenne, légitime et représentatif et qu'il dispose de ses propres moyens.

Des agences de programmes, seraient chargées des différentes missions. Il faut enfin un ministère de la recherche qui soit plus régulateur que gestionnaire.

### **III.2.2. Clarifier les responsabilités et différencier les acteurs**

Il est souhaitable que les universités soient plus autonomes, capables de se différencier entre elles et des organismes qui puissent dissocier les fonctions éventuelles d'agence et d'opérateur. Il est en effet essentiel d'avoir un dialogue entre l'offre de compétences (les opérateurs) et la demande de recherche (les agences, nationales ou européennes, les collectivités publiques, les entreprises et les associations).

Les unités de recherche doivent être moins contraintes, il convient d'instaurer le contrôle a posteriori, d'avoir une gestion des ressources humaines individualisée.

Il faut enfin une évaluation qui prenne en compte l'ensemble des missions et qui soit suivie d'effets.

### **III.2.3. Développer les synergies public-privé**

Il faut combler le fossé culturel qui existe entre recherche publique et recherche privée et encourager l'investissement des entreprises dans la R&D.

### **III.2.4. Une réforme adaptée à la variété des situations**

En tout état de cause, parmi les conditions du succès il y a la mise en place progressive de la réforme, en prenant bien en compte la diversité des acteurs.

### **III.2.5. Les questions soulevées par l'avant-projet de loi**

Nous craignons que le projet de loi, surtout s'il devait être recentrée sur la recherche publique de renforce le découplage pernicieux entre formation, recherche et innovation. Comme SLR, nous pensons qu'une grande occasion serait perdue si l'on devait se contenter d'un réaménagement minimal. Le projet est également critiqué par les universitaires qui veulent un rééquilibrage du système qui est actuellement trop centré sur les organismes, mais aussi par les industriels voudraient le retour des grands programmes technologiques, etc.

## **IV. Discussion générale**

En deuxième partie de séance, R. Barré ouvre le débat à la salle.

### **IV.1. Premier lot de questions-réponses**

Un premier auditeur pose quelques questions ponctuelles. S'agissant des crédits du CNRS pour le soutien de base il fait tout d'abord remarquer que le secteur caritatif apporte déjà 300 à 400 M€ par an à la recherche, soit plus que le CNRS. Il s'étonne qu'il n'ait pas été question des grandes écoles, dans aucun des exposés : il s'agit pourtant d'une catégorie importante parmi les opérateurs de recherche. Par ailleurs, à propos du crédit d'impôt recherche qui a été commenté, on sait que son évaluation pose problème alors même que la France a été condamnée au niveau européen pour cette mesure jugée discriminatoire vis-à-vis des autres opérateurs européens. Quel peut alors en être l'avenir ? Pour la mesure d'impôt-recherche préconisée par SLR, va-t-on faire un don également d'un jour de travail, comme c'est le cas

du lundi de Pentecôte pour faire face aux dépenses engendrées par la prise en charge des problèmes de santé des personnes âgées après la canicule de l'été 2003 ? Il constate enfin que le réformoscope de Futuris ne prend pas en compte le rapport Garrigue pour l'Assemblée nationale, sorti en novembre 2004 et qui fait du *benchmarking* de systèmes nationaux de recherche et d'innovation en Europe.

**G. Debrégeas** répond à propos du crédit d'impôt recherche, pour lequel on attend effectivement une décision de la Cour européenne de justice. Non seulement le crédit d'impôt recherche n'est pas évalué, mais il est aussi largement dévoyé. On sait par exemple qu'il est utilisé pour financer des scénarios de films ou encore les frais de stylisme dans le monde de la mode ! On est loin de la recherche. Pour ce qui est des grandes écoles, il s'agit là d'un problème délicat. D'ailleurs réformer le système éducatif est une entreprise difficile : pourtant il faudrait intégrer le cursus des grandes écoles dans le doctorat. Il faut aussi que le doctorat soit reconnu dans les conventions collectives pour valoriser cette qualification et favoriser l'employabilité des docteurs. Enfin, eu égard aux masses financières en jeu, il faut bien voir que l'Europe reste un acteur secondaire de la recherche, mais néanmoins il y a bien un sens à avoir une agence européenne.

**T. Weil** répond également sur le sujet des grandes écoles. Futuris ne s'est pas consacré à l'étude de cette question mais on peut constater que les grandes écoles sont plus différenciées que les universités : elles font en moyenne à peu près autant de recherche et produisent autant de thèses que l'université, mais si certaines font une excellente recherche, et en font profiter leurs étudiants, beaucoup ne font pas de recherche du tout. En ce qui concerne le crédit d'impôt recherche nous n'avons pas d'analyse économique très conclusive sur son impact. On sait néanmoins que la plupart des pays ont mis en place un dispositif de ce type et il suffit donc que l'on conçoive cette mesure dans un cadre européen (s'il y a réciprocité, cela ne pose pas de problème). Même si la plupart des mesures proposées seraient plus pertinentes au niveau européen, on ne maîtrise pas le rythme auquel l'Europe avance. En revanche, on doit veiller à ce que les dispositions que l'on prend soient euro-compatibles et s'intègrent facilement à terme dans un dispositif européen cohérent. Pour ce qui est de la vocation du « crédit d'impôts recherche », son but est de promouvoir l'innovation, ce qui en justifie l'octroi pour financer le styliste ou le scénariste dont les nouveautés créeront de la richesse économique, même si elles n'ont pas grand chose à voir avec la recherche au sens strict. Enfin, il est paradoxal que SLR récuse le crédit d'impôt recherche tout en proposant de taxer les entreprises qui font des profits sans faire de recherche, car pour une pression fiscale moyenne donnée, cela revient au même de faire payer un impôt recherche à ceux qui n'en font pas, ou de donner un crédit d'impôt à ceux qui en font.

**R. Barré** fait remarquer à ce propos que par convention l'on ne compte pas le crédit d'impôt recherche dans la DIRD<sup>6</sup>, car sinon il faudrait en fait comparer la fiscalité de chaque pays ce qui serait impossible.

## **IV.2. Deuxième partie du débat**

En se référant aux indicateurs de parts mondiales de brevets et de publications scientifiques qui ont été cités dans la première partie, un autre participant fait remarquer qu'il est très difficile de comparer recherches publique et privée sur le plan de l'efficacité. En effet, on sait que le nombre de brevets n'est guère significatif, ne serait-ce que parce que l'on conseille de breveter l'innovation de produit, mais pas celle de procédé.

**V. Briquet Laugier** remarque par ailleurs que le clivage qui existe déjà au niveau des étudiants entre masters recherche et professionnel ne devrait pas favoriser la relation public-privé.

---

<sup>6</sup> Dépense intérieure de recherche et développement dans un pays donné.

**T. Weil** cite quelques chiffres pour éclairer l'argument selon lequel nos mauvaises performances en matière de dépôt de brevets traduiraient une faiblesse de la recherche privée. Il indique par exemple que les USA emploient environ un million de chercheurs dans le secteur privé, alors qu'ils ne sont que 500 000 en Europe, mais qu'en contrepartie la recherche publique européenne emploie 500 000 chercheurs alors qu'il n'y en a que 250 000 dans le secteur public américain. Nous souffrons d'un grand déficit de chercheurs dans le secteur privé, et c'est peut-être plus dans cette direction qu'il faut trouver une solution à la crise des débouchés des docteurs. Il faut savoir aussi que la dépense globale par chercheur public en France, tous postes confondus, est de 30 % inférieure à la moyenne internationale. Il semble donc en général plus urgent de mettre les conditions de travail des chercheurs publics aux normes internationales que d'augmenter leur nombre, même si la situation peut être très différente selon les domaines.

Une personne de l'assemblée souhaiterait que l'on dresse un bilan de ce que toutes ces réflexions et discussions ont apporté ou changé depuis bientôt deux ans.

**G. Debrégeas** considère que pendant tout ce temps d'activité du mouvement SLR les chercheurs ont été amenés à se poser des questions sur leurs pratiques, sur le fonctionnement du système de recherche, sur l'évaluation, etc. Ils sont devenus des acteurs du débat et maintenant il faut que les réformes aient lieu.

**T. Weil** fait le même constat : ce qui est important c'est que les gens aient discuté et réfléchi au fonctionnement d'ensemble du système. On a donc des raisons d'être optimiste après la tenue des états généraux. Malheureusement, on l'est un peu moins avec ce qui s'est passé depuis, car face à des annonces décevantes du gouvernement, la communauté a plutôt régressé vers des revendications plus catégorielles. Dans un climat de prudence, voire d'immobilisme avant le référendum sur la constitution européenne, il ne faudrait pas que le gouvernement « achète la paix » en promettant quelques postes et un peu d'argent et qu'on renonce à la réforme.

Les commentaires qui suivent concernent plus spécialement le cas de la biologie, qui est largement à l'origine du mouvement. Pour certains, c'est une usine à chômeurs, car il n'y a pas de débouchés. Le cas de l'Institut Curie, qui est une fondation privée qui reçoit des crédits publics récurrents est anecdotique.

En guise de conclusion, le constat est fait qu'il y a des contrastes assez forts entre les deux propositions.

Pour **G. Debrégeas**, l'Europe pourrait peut-être se doter d'un système de recherche à l'américaine mais pas la France. Par ailleurs, pour être égalitaire dans le LMD il faut donner plus de moyens, y compris des bourses, des logements universitaires, etc.

Pour **T. Weil** il faut améliorer la procédure de décision collective en matière de priorités de recherche et le dispositif de l'avant projet de loi ne lui paraît pas suffisant, car il manque une instance qui puisse avoir une vision globale. A Futuris on est donc pour un Haut conseil dans lequel soient représentées non seulement la recherche publique, mais aussi les acteurs économiques et de la société (associations de malades, de consommateurs,...). Il faut aussi permettre aux établissements de se différencier et de trouver le genre de beauté dans lequel ils peuvent exceller. Cela suppose aussi d'accepter la diversité des activités possibles des enseignants chercheurs et d'évaluer et de reconnaître l'ensemble de leurs apports.

(P. Séchet, Cayenne, 20/03/2005, amendé par les 2 intervenants, le 13 avril 2005, Paris)